

Stages SPORT PASS été

Pour une réinscription
ne renseigner que
la première face
du bulletin.
Merci aux
nouveaux
adhérents
de remplir
les deux volets.

Quotient familial (CAF)

Âge au jour
de l'inscription

ANS et MOIS

NOM de l'enfant

Prénom

Sexe ☐ M ☐ F

Date et lieu de naissance :

Paiement : ☐ Espèces

☐ Chèque ☐ Chèques vacances

☐ Coupons Sports

Tarif : ☐ T1 ☐ T2 ☐ T3 ☐ T4 ☐ T5

☐ T6 ☐ T7 ☐ T8 ☐ T9 ☐ T10 ☐ T11

ACTIVITÉS CHOISIES

Codes stages :

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), Mme ou M.

Autorise mon enfant

À participer aux activités qui se dérouleront à l'extérieur de l'équipement sportif nécessitant un déplacement encadré par l'équipe des éducateurs de la Ville de Dunkerque.

Fait à

Le

Signature :

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement Sport Pass - été 2018
et l'approuver.

À Dunkerque, le

signature :

NOM, prénom du père :

NOM, prénom de la mère :

Adresse complète :

Tél.

Tél. Mobile

Mail :

Situation familiale : ☐ marié(e) ☐ célibataire ☐ Union libre ☐ Séparé(e) ☐ divorcé(e) ☐ veu(f)ve

Autorise mon enfant à rentrer seul au domicile ☐ OUI ☐ NON

Prise en charge de l'enfant à la fin de l'activité :

NOM, prénom, lien de parenté

1-

2-

EN CAS D'ACCIDENT PRÉVENIR

Communication.
J'accepte d'être
informé par SMS
et/ou courriel.
Cochez la case ☐

Droit à l'image (voir
art. 14 du règlement).
J'accepte que mon
enfant apparaisse
sur les supports de
communication.
Cochez la case ☐

M. ou Mme

Tél.

M. Ou Mme

Tél.

Il est impératif de signaler tout changement
téléphonique afin que la direction des Sports
puisse vous joindre si nécessaire (enfant
malade ou accidenté)

Information particulière concernant la santé
de l'enfant :

SPORT PASS

fiche sanitaire

AUTORISATION PARENTALE

Autorisation de sortie * pour enfant de plus de 12 ans : OUI ☐ NON ☐

** Nous rappelons qu'un enfant de moins de 12 ans n'est pas autorisé à rentrer seul une fois l'activité terminée (sauf décharge signée du représentant légal).*

NOM de l'enfant

Prénom

Sexe ☐ M ☐ F

Date et lieu de naissance :

REPRESENTANT LEGAL

Nom (s)

Prénom (s)

Adresse

.....

Téléphone fixe (et portable) :

.....

Autre personne autorisée par le représentant légal à récupérer l'enfant :

Nom Prénom :

.....

Tél :

Je certifie exact l'ensemble des informations fournies

Date :

Signature :

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

Allergies : Alimentaires OUI ☐ NON ☐

.....

Médicamenteuses OUI ☐ NON ☐

.....

Autres : OUI ☐ NON ☐

.....

Diabète : OUI ☐ NON ☐

Asthme : OUI ☐ NON ☐

Autres :

.....

Précisez la conduite à tenir en cas de problème :

.....

.....

EN CAS D'ACCIDENT

Je soussigné(e)

Autorise ☐ n'autorise pas ☐

Le responsable de l'activité Sport Pass à prendre toutes mesures d'urgence médicale.

Date :

Signature :

REGLEMENT

Article 1 ● Objectifs

des stages Sport Pass

Les activités Sport Pass permettent aux jeunes de 2 à 14 ans d'accéder à une pratique sportive encadrée par une équipe d'éducateurs sportifs diplômés d'état et de s'initier aux activités sportives de leur choix du lundi au vendredi durant la saison estivale.

Article 2 ● Inscription

L'inscription est prise en compte sur présentation complète des pièces et documents à fournir. Les inscriptions se font par semaine de stage, sans limitation.

Article 3 ● Validité

L'inscription se fait à la semaine.

Article 4 ● Charte de bonne conduite

En cas de manque de respect envers l'éducateur ou les autres enfants, ou de dégradation de l'équipement, l'éducateur peut refuser d'admettre un enfant aux activités sportives. La Direction des Sports est avisée et en informe les parents.

Article 5 ● Respect des horaires

Il est demandé aux parents d'amener les enfants dans les salles aux horaires précis, et de venir les rechercher à l'heure exacte de la fin de l'activité.

Article 6 ● Santé - Sécurité - Prévention

Toutes particularités sur l'état de santé seront signalées aux responsables de l'activité. L'éducateur sera habilité à refuser un enfant dont l'état de santé, avant le début de la séance, serait visiblement altéré.

Article 7 ● Prise en charge des enfants de 2 à 7 ans

Seule une personne responsable désignée au préalable auprès de l'éducateur pourra prendre en charge l'enfant de 2 à 7 ans à la fin de la séance.

Article 8 ● Sortie

Aucune sortie ne sera autorisée durant les créneaux horaires d'activités pour les 2 - 14 ans.

Article 9 ● Tenue de sport

Une tenue propre et adaptée à l'activité est exigée afin de respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Article 10 ● Le port de

lunettes et de bijoux
Pour des raisons de sécurité, nous conseillons de retirer les lunettes et les bijoux pouvant occasionner des blessures.

Article 11 ● Perte et vol

La Ville de Dunkerque décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'objets de valeurs ou personnels.

Article 12 ● Arrivée des enfants

Les enfants seront acceptés dans les vestiaires cinq minutes avant le début de l'activité. La Ville de Dunkerque décline toute responsabilité en dehors des heures d'ouvertures des activités Sport Pass.

Article 13 ● Déroulement de l'activité

Il est demandé aux parents de s'assurer de la présence de l'éducateur sur le lieu de l'activité avant de laisser leur enfant devant la salle de sport. En effet, des raisons exceptionnelles peuvent empêcher le déroulement de l'activité.

Article 14 ● Photos

Lors des activités, des photos peuvent être réalisées, à des fins didactiques et de communication, par la ville de Dunkerque.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la direction des sports, 287 avenue de Rosendaël 59240 Dunkerque